



A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE
Dossier n° PC04606021X0008
Déposé le : 06/09/2021
Adresse des travaux Le vert - 46140 CARNAC-ROUFFIAC

**Permis de construire
DOSSIER IRRECEVABLE**

Affaire suivie par :
Lisa FRECHE

SCI LES COCCINELLES
Représentée par M. CONTI Guillaume
01 Route de l'Hospitalet
46090 LABASTIDE MARNHAC

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande citée en objet a été enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Toutefois, je ne peux entreprendre l'instruction de cette demande car elle est **irrecevable** pour les motifs suivants :

- au regard de l'Article L431-1 du code de l'urbanisme indiquant : « Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la demande de permis de construire ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation a fait appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire. ».
- le projet prévoit, au vu des plans, l'extension de 75 m² d'un garage existant d'une surface approximative de 190 m². Vous devez préciser la nécessité de cette construction située en zone non-constructible de la carte communale de Carnac-Rouffiac.

En conséquence, il vous appartient de déposer une nouvelle demande dûment complétée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

A Carnac-Rouffiac, le 20 septembre 2021

Le Maire, Monsieur MOLINIE Mathieu

